



**PIECES A FOURNIR EN VUE DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE M.A.J. OCT 2011**

**CETTE LISTE EST CONSTITUEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SANTE  
PUBLIQUE AINSI QUE DES PIECES UTILES A LA CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER**

**SALARIES**

- 1 photo d'identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4 ;
- 1 Curriculum Vitae ;
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du décret n° 2000-1277, du 26 décembre 2000, portant simplification de formalité administrative et suppression de la fiche d'état civil ;
- Photocopie d'un justificatif de domicile (facture EDF ou GDF ou téléphone) datant de moins de trois mois ;
- Photocopie, selon le cas, du Diplôme d'Etat recto-verso ou, lorsque le demandeur bénéficie d'une autorisation d'exercice, la copie de cette autorisation ;
- Photocopie des autres diplômes ;
- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la Carte Professionnelle ;
- Photocopie de la dernière feuille de paie (pour chaque employeur) ;
- Photocopies du ou des contrats de travail actuels liés à votre exercice professionnel ;
- Déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau de l'ordre n'est en cours à son encontre (cette déclaration figure dans le questionnaire d'inscription) ;
- Justificatif de sa situation antérieure : un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit (tableau ordinal) ou enregistré (attestation ADELI) ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Document par lequel le professionnel atteste qu'il a eu connaissance du présent code de déontologie et s'engage sous serment écrit à le respecter.

**LIBERAUX ou MIXTES**

- 1 photo d'identité au format passeport, collée ou agrafée à une feuille A4 ;
- 1 Curriculum Vitae ;
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité, au sens du A de l'article 2 du décret n° 2000-1277, du 26 décembre 2000, portant simplification de formalité administrative et suppression de la fiche d'état civil ;
- Photocopie d'un justificatif du domicile ou du cabinet (facture EDF ou GDF ou téléphone) datant de moins de trois mois
- Photocopie, selon le cas, du Diplôme d'Etat recto-verso ou, lorsque le demandeur bénéficie d'une autorisation d'exercice, la copie de cette autorisation ;
- Photocopie des autres diplômes ;
- Photocopie de l'inscription au fichier ADELI ou photocopie de la carte professionnelle ou une feuille de soins originale.
- Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité pour l'année en cours
- Photocopies des contrats liés à l'exercice professionnel (exemples : contrat de travail, contrat de remplacement, contrat d'assistant-collaborateur, contrat d'association, statuts de SCM, SCP ou SEL) ;
- Déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'aucune instance pouvant donner lieu à condamnation ou sanction susceptible d'avoir des conséquences sur l'inscription au tableau de l'ordre n'est en cours à son encontre (cette déclaration figure dans le questionnaire d'inscription).
- Justificatif de sa situation antérieure : un certificat de radiation d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité auprès de laquelle le demandeur était antérieurement inscrit (tableau ordinal) ou enregistré (attestation ADELI) ou, à défaut, une déclaration sur l'honneur du demandeur certifiant qu'il n'a jamais été inscrit ou enregistré, ou, à défaut, un certificat d'inscription ou d'enregistrement dans un Etat membre de l'Union européenne ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen ;
- Document par lequel le professionnel atteste qu'il a eu connaissance du présent code de déontologie et s'engage sous serment écrit à le respecter.



**PIECES A FOURNIR EN VUE DE L'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE M.A.J. OCT 2011**  
**CETTE LISTE EST CONSTITUEE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DE LA SANTE**  
**PUBLIQUE AINSI QUE DES PIECES UTILES A LA CONSTITUTION ADMINISTRATIVE DU DOSSIER**

**Pièces spécifiques concernant les ressortissants d'un état étranger :**

- Un certificat d'inscription ou d'enregistrement délivré par l'autorité compétente dans un état membre de la Communauté Européenne (CE) ou partie l'accord sur l'Espace Economique Européen (EEE) ;
- Une attestation de nationalité
- Un extrait de casier judiciaire ou un document équivalent, datant de moins de trois mois, délivré par une autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance ; cette pièce peut être remplacée, pour les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui exigent une preuve de moralité ou d'honorabilité pour l'accès à l'activité de médecin, de chirurgien-dentiste ou de sage-femme, par une attestation datant de moins de trois mois de l'autorité compétente de l'Etat d'origine ou de provenance certifiant que ces conditions de moralité ou d'honorabilité sont remplies ;

Lorsque le demandeur présente un diplôme délivré dans un Etat étranger dont la validité est reconnue sur le territoire français, la copie des titres à la possession desquels cette reconnaissance peut être subordonnée.